



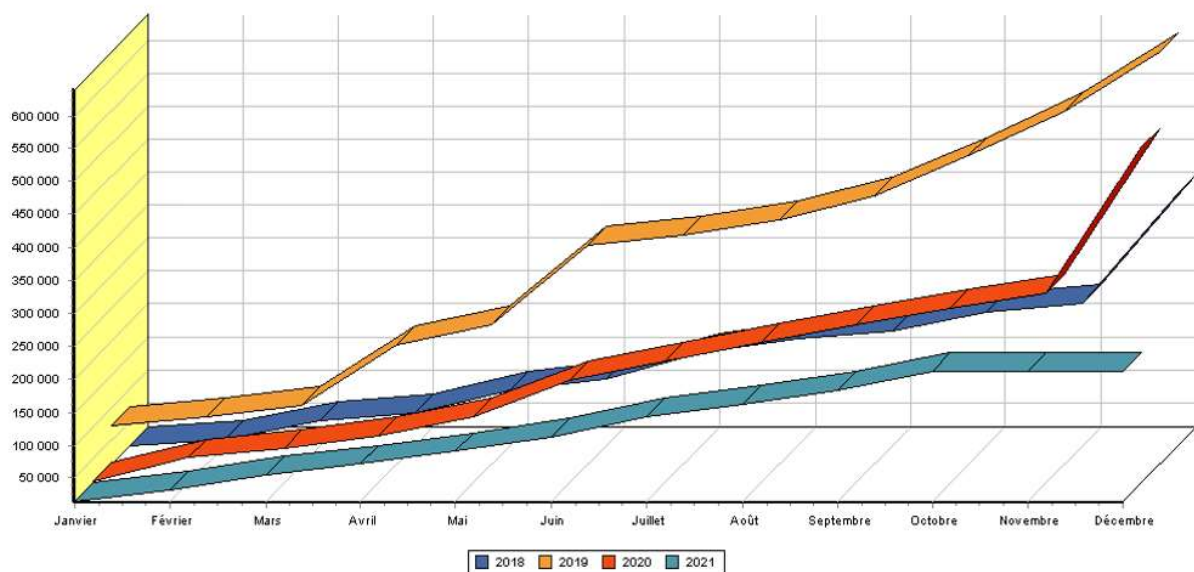
Paris, le 20 octobre 2021

Chère Paroissienne, Cher Paroissien, Chers Amis,

N'attendez pas le mois de décembre pour vous mobiliser.

Force est de constater que nous sommes aujourd'hui très en retard sur la collecte des différents revenus nécessaires au bon fonctionnement de la paroisse et à son rayonnement.

Comme une image vaut mieux qu'un long discours :



Ce graphique montre que, sans parler de 2019 qui est une année atypique en la matière compte-tenu des fonds récoltés pour la réfection de la Chapelle, **nos recettes sont inférieures d'environ 25% à celles que nous avons pu enregistrer à la même date en 2018, et même en 2020 (malgré la COVID)**. Outre la préoccupation que cela génère, cela fait peser une incertitude sur notre capacité à tenir nos engagements de solidarité.

Je vous invite donc à donner avec plus de régularité, en mettant par exemple en place un virement mensuel ou un prélèvement : cela permettrait de lisser vos dons et nous donnerait plus de visibilité sur le suivi des comptes. Par ailleurs, je vous rappelle que le taux de réduction d'impôt applicable aux dons à l'EPUPL a été temporairement relevé à **75%** au lieu 66 % du montant versé, dans la limite de 554 euros de don. C'est le bon moment d'être généreux ! Désormais, mais jusqu'en 2022 seulement, quand vous faites un don de 554 euros, cela ne vous coûte in fine que 138,50 euros, au lieu de 185 euros (avec l'ancien taux à 66%<sup>1</sup>).

Fraternellement en Christ,

Antoine Bouvatier

Trésorier du Conseil presbytéral de l'EPUPL

<sup>1</sup> Le taux de 66% continue à s'appliquer au-delà de 554 euros, dans la limite de 20% du revenu imposable.